ROUBAIX

Un vol de 750 francs

Le sieur Adolphe Douine, chimiste, demeurant Grand'Rue, a déposé une plainte chez M. Willon, commissaire de police, pour un vol dont il serait été victime dimanche soir dans les circonstances suivantes :

Adolphe Douine revenait de Mouscron en compagnie d'amis, vers 11 heures du soir quand, dans la rue de la Gare il fut interpellé par une femme qui, d'abord, avait eu avec lui une conversation avec une étoile (!) d'estaminet louche, la nommée Camille Méline, couturière, âgée de 29 ans, demeurant Grande-Rue.

Tout en causant, le couple entra chez un patissier et Adolphe Douine paya des gateaux à sa déesse d'un moment.

Celle-ci, tenant à la main un bouquet de fleurs, offrit de décorer la boutonnière de son cocodès ce que du reste il accepta de la meilleure grâce du monde.

On se sépare bons amis, mais au bout d'un instant le sieur Douine se palpant, s'aperçut de la disparition de son portefeuille qui, dit-il, contenait 750 francs.

M. Willon, commissaire de police, ayant reçu la plainte de don Juan refait, fit arrêter chez la veuve Clarisse Crétaux, logeuse rue du Chemin de fer, la fille Méline qui nie avoir soustrait le portefeuille. On n'a rien trouvé sur elle.

Le portefeuille a-t-il été soustrait, ou *bien perdu par son propriétaire ?* L'enquête se poursuit.

Un cabaret mis à sac

La police a arrêté dimanche soir, les nommés Richard Cateau, âgé de 27 ans, né à Waresheim (Belgique), Alphonse et Henri Lefèvre, âgés de 25 et 27 ans, nés au même lieu, tous trois terrassiers. Ces individus qui étaient entrés au cabaret Becquart, rue Turgot, prétendaient avoir le droit de mettre les chopes qu'ils consommaient dans leurs poches.

Le cabaretier, qui était intervenu pour se faire payer et invoquer ces étranges clients a été frappé, battu très fortement, ainsi qu'un sieur Wéhame, ouvrier menuisier qui avait pris parti pour le cabaretier et qui reçut un coup de couvercle de poêle qui lui fit au front une large blessure.

Non contents de ces actes de vandalisme les forcenés brisèrent tout le mobilier du cabaret. Ils ont été mis en état d'arrestation.

Un commencement d'incendie

Un incendie s'est déclaré hier, vers onze heures du matin, on ne sait trop comment, chez les époux Delafortrerie qui habitent cour Lézy, place Chaptal.

Le feu s'est communiqué aux rideaux de la fenêtre Grace aux voisins, il n'a pas pris de plus grandes proportions. Sans leur intervention on ne sait ce qui serait advenu, les époux Delafortrerie étant absents depuis sept heures du matin.

Mort en servant un verre

Hier matin, le cabaretier du Ballon d'or rue de l'Epeule, servait une chope à un client, quand, avant de la poser sur le comptoir, il s'affaissa pour ne plus se relever.

L'infortuné cabaretier autour duquel on s'empressa avait cessé de vivre.

Parti Ouvrier. — Réunion extraordinaire

Demain mercredi, 16 décembre, à 8 h. 1/2, très précises du soir, assemblée générale extraordinaire du Parti, à la Paix. — Ordre du jour très important.

Le secrétaire est à la disposition des membres du Parti les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, à la Paix.

Ventes de terrains

Une enquête est ouverte sur le projet de vente par la fabrique de la paroisse Notre-Dame, de deux parcelles de terre situées à Mouveaux, contenant ensemble 66 ares 10 centiares et reprises au cadastre sous les numéros 5 et 6 de la section B.

Le projet ci-dessus vise avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant huit jours du 12 au 22 de ce mois inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet recevra à la mairie le 23 du dit mois, de 9 à 11 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Au cimetière

Ce maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le quatrième compartiment de terrain commun du cimetière, ouvert le 9 avril 189..

En conséquence les personnes propriétaires d'épitaphes en bois, en fer ou en pierre, placées dans ce compartiment, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut du quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville.

Pour faire enlever lesdites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

Cercle sténographique roubaisien

Le cercle sténographique roubaisien prend une force et une vigueur qu'il n'a jamais connue.

Une cinquantaine de nouveaux membres se sont fait inscrire. Tout le monde travaille en ce moment en vue d'un grand concours sténographique international, qui doit avoir lieu dans le courant de mai prochain. Des cours nombreux ont lieu à Roubaix et les environs, et sont suivis par une jeunesse studieuse.

De son côté, le bureau du cercle se réunit tous les 15 jours régulièrement et s'occupe de la distribution d'un programme de concours. Dans sa réunion d'hier, le président a annoncé que déjà 5000 exemplaires de ce programme circulent tant en France qu'en Amérique, au Canada, en Suisse, en Belgique, etc.

Combats de coqs

Il y avait beaucoup de monde dimanche chez Lequenne, à l'Enflé, rue Blanchemaille, pour assister à la belle partie 3/5 morts pour 100 francs contre la société de l'ortes (Belgique).

Voici les résultats : l'Enflé a gagné les 2e, 5e et 6e paires et perdu les 1re, 3e et 4e paires.

L'animation n'a cessé de régner pendant toute la durée de la partie.

— Mardi 15 courant, chez Cosmant, à l'estaminet de l'Abattoir, rue Lacroix, on jouera 3/4 aller et retour pour 100 francs, contre le Noir Bonnet de Wasquehal avec paires de plaisir à 20 francs.

Chorale « La Solidarité Ouvrière »

Tous les membres adhérents sont instamment priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu le mercredi 16 décembre, à 8 h. 1/2 très précises.

Un nouveau chef provisoire fera la répétition.

Nota. — La Commission se réunira aujourd'hui mardi à 8 heures du soir.

Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Jeudi 17 décembre 1896, grande représentation de gala, **Samson et Dalila**, grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, poème de Ferdinand Lemaire, musique de Saint-Saëns.

M. VERGNET, premier ténor de l'Académie nationale de musique remplira le rôle de Samson, qu'il a créé au Grand Opéra.

AVIS. — Les représentations d'opéra et d'opéra comique données par la troupe de Gand seront suspendues à partir de ce jour, jusqu'au jeudi 4 janvier 1897.

Hippodrome-Théâtre. — Lundi 21 décembre 1896, à 8 heures précises du soir, à l'Hippodrome Théâtre, brillant spectacle concert, organisé par la Philharmonique du Jean Ghislain les Inoffensifs et le club Fin de Siècle, sous la présidence d'honneur de M. Henri Thaon.

Voici le programme :

Première partie. — 1° Allégro militaire, 2. la Bohémienne, 3, Les dieux en exil par la Philharmonique du Jean Ghislain, 4. Pyramides de chaises par 10 équilibristes, 5, Grand air d'opéra par M. V. Verquin, 6, Excentricité musicale par les clowns Do Mi Sol, 7, Air varié pour violon par M. E. Fauqueux, 8, Les rois du tapis par les acrobates fin de Siècle, 9, Les clowns sauteurs, 10, scène comique par M. Jean Monnier. (dix minutes d'entr'acte).

Deuxième partie. — 1, En embuscade, 2, Nous allons rire, par l'orphéon les Inoffensifs, 3 Pyramides humaines, par la troupe William-Harisson, 4, Les acrobates chinois par les frères Dardannellis, 5, Air varié pour piston par M. E. Fauqueux, 6, Grands écarts par les clowns Joo et Fil-de-Fer, 7, Acrobatie et sculpture par les Antonis, 8, La commode de Victorine, comédie en un acte.

Nombreux intermèdes comiques par Augusta Philippo. — Le clown Pini, dans son travail de magie.

Le piano sera tenu par Mlle X. — L'Harmonie du Club Fin-de Siècle exécutera, pendant la durée du Spectacle-concert ses plus brillants morceaux, sous la direction de M. Julien Colin.

Prix d'entrée : fauteuils et loges, 2 fr ; Pourtours, 1 fr 50, premières galeries 1 fr, deuxièmes galeries, 0,50 c.

On peut se procurer des cartes : au siège de la Philarmonique du Jean Ghislain, 70, rue de la Vigne ; au siège de l'orphéon Les Inoffensifs, rue Lacroix ; au siège du club Fin de Siècle, 44, rue de la Vigne ; chez M. Georges Prévost, coiffeur, 36, rue de Lannoy ; chez M. Alfred Delescluse, débitant de tabac, 79, rue de la Gare. Bureau de location chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

Les enfants au dessous de 7 ans ne paieront que demi place, excepté aux places à 50 cent. où ils paieront place entière. Les cartes prises à l'avance dans les locaux cités ci-dessus ou aux membres actifs des trois sociétés peuvent se faire numéroter chez M. Jubé Hertogh moyennant le supplément de location.

Mouvement ouvrier

Réunion générale extraordinaire du parti. — Les sociétaires de groupes sont invités à convoquer leurs membres pour la réunion générale extraordinaire de la section qui aura lieu le mercredi 16 décembre, à 8 h. 1/2 très précises du soir, à la Paix.

WATTRELOS. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal de Wattrelos est convoqué pour le mercredi 16 décembre, à 8 heures précises du soir, à la mairie.

TOURCOING

M. Dron en voyage

Les journaux nous apprennent que M. Dron l'opportuniste député de Tourcoing, a donné dimanche dernier une conférence à Châlons-sur-Marne.

Avant d'aller parler devant des électeurs qui ne le connaissent pas le moins du monde et qui n'ont pas pu suivre ses fantaisies ou ses variations politiques, M. Dron ferait bien, croyons nous, de venir à Tourcoing, rendre compte en réunion publique et contradictoire, des mandats dont il a été investi par les électeurs de notre ville.

Mais M. Dron juge prudent de n'en rien faire. Triste, n'est-ce pas ?

Comité exécutif

Le comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir, à 8 heures, à la Brasserie sociale, rue du Haze.

A un parfait styliste

Décidément les brasseurs sont bien mal défendus...

Pour toute réponse à notre article de dimanche, l'*Avenir*, organe de ces messieurs de la bière, se borne à relever les quelques mots dont nous nous sommes servis pour qualifier certains bonhommes qui lui sont chers.

L'aimable styliste, qui écrit dans la feuille des brasseurs, nous reproche d'avoir manqué de courtoisie, ce qui ne l'empêche nullement de devenir lui même des plus grossiers à la fin de son article.

Si l'opportuniste rédacteur croit ainsi nous amener à dire que les voleurs sont des honnêtes gens et les honnêtes gens des voleurs, il se trompe ; à la *halte aux poissons*, dont il parle et qu'il connaît mieux que nous, on ne fait pas encore le trafic des consciences.

Il n'y a que chez les brasseurs d'affaires qu'on pratique ces sortes d'opérations, et nous ne sommes pas de ceux qui prennent le mot d'ordre dans les officines de ces gens là.

N'ayant pas de leçon de politesse à recevoir de la part du monsieur de l'*Avenir*, n'en acceptant d'ailleurs aucune, on ne nous fera pas mettre de *gants* pour parler de nos opportunistes tripoteurs.

Et que l'*Avenir* le sache : Si nous regrettons une chose, c'est de ne pouvoir toujours mieux dire l'exacte vérité.

Pour conclure ; l'aimable monsieur, dont la fatigante prose encombre les colonnes du journal des brasseurs voudrait il bien inviter son cher monsieur Salembien à répondre à notre article de dimanche ?

Ce serait, croyons-nous, le moyen de ne pas prendre pour autre chose que pour des imbéciles ou des drôles les bonshommes du conseil municipal.

G. DESCHEERDER.

Accidents d'usine

Le nommé Désiré Herbez, âgé de 13 ans, aide-teinturier chez M. Lepère Dedune, a eu la main prise dans un engrenage et a eu l'index écrasé.

Le docteur Sichaux a pratiqué l'amputation de ce doigt.

***

Chez MM. Tiberghien frères, le nommé Albert Holvoet, 13 ans, a été blessé la main par la corde du tambour des ravideurs.

Le docteur Bernard a donné des soins ; huit jours d'incapacité de travail.

TRIBUNE PUBLIQUE

On nous prie de reproduire la note suivante concernant la société cotonnière d'Hellemmes.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cet établissement industriel, surnommé par ceux qui sont obligés d'y travailler pour gagner leur pain, « la bagne ».

Voici de nouvelles plaintes, que nous adressent les ouvriers eux :

1° L'infériorité notoire de la marchandise, qui rend le travail plus long et plus difficile ;

2° Le surcroît de besogne.

Tandis que dans certaines filatures, on emploie trois hommes pour un métier de 1000 broches à la société cotonnière, pour un métier de 1200 broches, il y a un homme de moins. Ajoutez à cela qu'un contremaître hargneux, méchant et vindicatif, ne cesse d'exercer une surveillance étroite auprès des ouvriers qui, pendant leurs 12 heures de travail ne peuvent ni faire un mouvement, ni se reposer un instant.

On ne saurait assez engager les ouvriers à se former en syndicats pour secouer le joug bourgeois et capitaliste qui les opprime.

Albert INGHELS,
ancien fileur.

***

On nous adresse, avec prière de la reproduire, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Réveil du Nord*.

Hier, me trouvant dans le hall de l'*Echo du Nord*, je me suis vu chassé *sans aucun motif et très gros évement* par le gardien, accompagné d'un employé de l'*Echo*.

Croyant cette salle ouverte à tout le monde, je trouve les procédés de ces messieurs très étranges et je crois qu'ils outrepassent leurs droits en expulsant ainsi sans raison des personnes qui sont calmes et tranquilles et ne provoquent aucun incident. Ce hall est un *lieu public*, dont l'entrée est libre.

Recevez, etc.

DEJEAGER, à Roubaix.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN. — *Election au conseil d'arrondissement.* — Dimanche a eu lieu, dans le canton de Seclin, le scrutin pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Delaune, nommé conseiller général. Voici les résultats généraux de cette élection :

Inscrits, 7,910 ; votants, 5,344. — M. Ledoux-Marchand (élu), 4,759 voix. — Divers, 268 ; bulletins nuls, 317.

LOOS. — *Coup de modestie, s. v. p.* — Nous recommandons à M. le conseiller municipal porteur de la combinaison de M. le maire pour la nomination des délégués sénatoriaux un peu de modestie et *beaucoup plus d'esprit. En effet, quand on* présente à ses collègues une liste sur laquelle ne figurent pas leurs noms, on devrait tout au moins avoir la sagesse de retirer le sien quitte à y faire figurer le nom de celui à qui on la présente ; mais non, cela a trop *l'air* d'un coup d'aucuns, et j'aime à croire que c'est le petit nombre, prétendent que... il n'en sait pas davantage ; d'autres et ils sont nombreux savent que ce monsieur se reconnaît une certaine importance. Comment, lui ne figurerait pas comme délégué ! Y penser-vous ? Quelle déception pour Gery Legrand, Depreux et consorts de ne pas le voir arriver le 3 janvier !

Les gens sont bien méchants de parler ainsi. Mais nous qui connaissons les motifs pour lesquels cette grosse légume et cette fine fleur désirait être délégué, nous allons, pour couper court à tous ces racontars, les faire connaître ; c'est tout simplement parce que ce conseiller espère assister à l'enterrement des sénatoriaux opportunistes qui se représentent au sénat et comme il cultive la fleur, peut-être peut-on voir là-dessous quelque intrigue pour obtenir la livraison des couronnes.

Allons, gros navet, un peu de modestie ; c'est le vœu que forme un groupe de conseillers.

FACHES-THUMESNIL. — *La section républicaine socialiste.* — La salle du *Bon Fermier* était comble, dimanche à 5 heures du soir, à la réunion organisée par le Parti ouvrier pour permettre au citoyen Louis Dupied, conseiller général du canton Sud-Est, de rendre compte de son mandat.

Le citoyen Bergot conseiller prud'homme, conseiller municipal de Lille, préside cette importante réunion.

Notre vaillant ami Dupied a développé les vœux qui ont été déposés et défendus au Conseil général par la minorité socialiste qui a eu le devoir de soutenir les revendications des travailleurs de l'usine, de la mine, de l'atelier, de la mer et des champs.

Le conseiller général du canton sud-est fut applaudi à plusieurs reprises.

A propos des réformes hospitalières et surtout de la suppression du traitement des aumôniers, un clérical a cru devoir interrompre notre ami qui lui a, du reste, cloué le bec à la satisfaction générale.

A la suite de cet incident, un ordre du jour de confiance a été voté au citoyen Dupied et à la minorité socialiste du Conseil général, à l'unanimité moins les voix des trois cléricaux qui se sont retirés honteux et confus, « jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendra plus. »

ANSTAING. — *Œuvre de solidarité.* — Le comité du Parti ouvrier d'Anstaing s'est réuni le dimanche 13 courant chez le citoyen Leroy, sous la présidence du citoyen Marlière, conseiller municipal. Après la lecture du procès-verbal, le citoyen Lemaire propose à l'assemblée l'envoi d'une délégation à Hellemmes le 27 courant, jour de la manifestation en l'honneur du regretté Olgard.

La proposition adoptée, 15 membres sont désignés. Une quête est faite pour la lutte en désignant tout spécialement l'affectation aux frais de la candidature Poulet à Dunkerque. La somme de 4 fr. a été remise entre les mains du trésorier général du Comité lillois.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Entre père et fils.* — M. E. V., père, ayant trouvé son fils dans un estaminet, en train de boire du genièvre, lui administra une maîtresse gifle. Le fils s'enfuit de la maison.

A la rentrée du père, une discussion surgit entre eux deux au cours de laquelle le fils sorti à l'auteur de ses jours quatre coups de couteau.

Plainte n'a pas été portée, mais l'ingrat a été chassé du toit paternel.

Les blessures sont peu graves.

ROEULX. — *Mystérieuse disparition.* — Le sieur Salé, 54 ans, cultivateur à Roeulx, est disparu de son domicile depuis le 5 décembre. Il s'était rendu à Neuville-en-Escaut, chez M. Fauville, pour y toucher une somme de 800 francs qui lui était due. On se perd en conjectures sur cette disparition.

Arrestation. — Le service de police a arrêté hier matin le sieur Taquet Achille, âgé de 18 ans, manœuvre demeurant 113, rue de Paris, qui avait volé un paquet de linge au préjudice des époux Taisne ses voisins. Taquet, pour se défaire des objets volés, a lacéré le linge de façon à le vendre comme chiffons. C'est ainsi qu'une paire de draps de 17 francs a été vendue 25 centimes. Il a été écroué.

Crime ou accident. — Un individu, âgé d'environ 55 ans, sur lequel on a trouvé un livret au nom de Darramin, ouvrier horloger, a été ramassé hier matin sur le chemin des Alliés. Le malheureux portait une grave blessure derrière la tête. Conduit à l'Hôtel-Dieu, il n'a pu être interrogé à cause de l'état grave dans lequel il se trouve.

On ignore donc si on se trouve en présence d'un crime ou d'un accident.

Un désespéré. — Le sieur Bégasse qui s'était tiré un coup de révolver le 26 novembre dernier dans sa chambre, rue des Echelles prolongée, estaminet du Biberon de Bimbin, est mort hier matin à l'Hôtel-Dieu des suites de ses blessures.

Le malheureux désespéré n'avait que 24 ans.

PAS-DE-CALAIS

ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS MINEURS

Voici la suite des résultats du vote du dimanche 13 décembre :

MINES DE LENS. — *Fosse n° 6.* — Votants 401. Ont obtenu : les citoyens, Holle Olivier, délégué, 359 voix élu ; Copin Alfred, suppléant, 359 voix élu ; (ces deux amis étaient candidats du syndicat) ; Scrève Daniel, 42 voix, Dufour Désiré, 42 voix (ces derniers ont été pistonné par la Compagnie.

Le citoyen Holle remercie les 359 camarades qui ont bien voulu pour la 2e fois, l'honorer de leur confiance.

Il leur promet que plus que jamais, il apportera dans ces délicates fonctions, toute son énergie et son savoir afin de leur être utile et agréable dans l'avenir.

MINES-DE-COURRIÈRES. — *Fosse n° 3* — Inscrits 326, votants 198. Simon Pierre (lit Ricq), 75 voix, Bailliez 75 voix, Leinal 59, Darras 59 (ces citoyens étaient candidats du syndicat) ; Piquet et Cocheteux, de la compagnie, chacun 58 voix.

Fosse n° 4. — Inscrits 415, votants 320. Dacheville Victor, délégué 245 voix, élu, Wacheux Edmond, suppléant, 244 voix élu.

Ces deux candidats du syndicat ; ceux de la Compagnie ont obtenu : Ducoin et Delplanque, 75 voix chacun.

Fosses n° 6 et 9. — Crépel Léopold et Tonneau Louis, candidats du syndicat, ont obtenu chacun 207 voix et sont élus, contre le renégat Bourgea et son suppléant qui n'ont eu que 156 voix. C'est piteux, pour le charlatan Ferdinand, ami du seringueur Lourties, de Billy-la-Bataille.

MINES DE NŒUX. — *Fosse n. 5.* — Les candidats du syndicat les citoyens Dieux Juvenal et Bunière Damas, sont élus par 106 voix chacun, laissant le grand poseur Hourdequin et son suppléant Bloquet.

Fosse n. 7. — Ont obtenu les citoyens Busière 93 voix ; Dieux 93 ; Bracart 59 ; Foulet 59 ; les hommes de la compagnie, Deligny 32 voix, et Maillard 32, Croquet 12 et Averlant 12. Il y a ballottage, mais, comme on le voit, le succès des candidats du syndicat est assuré au second tour.

MINES DE MEURCHIN. — *Fosses numéros 3 et 4.* — Inscrits 559, votants 417. — Sauvage Joseph, délégué, 188 voix, élu. — Boulanger Pierre suppléant, 185 élu. — Hocq J.-B., délégué, 69. — Potteau, suppléant, 68.

MINES DE DROCOURT. — *Fosse n° 2.* — Morel Alexandre délégué, 64 voix. — Durieux François, suppléant, 64. — Watteau, délégué, 73. — Cailluère, suppléant, 73.

Quantité d'autres candidats ont obtenu un certain nombre de voix. Ballottage, mais le succès des candidats du syndicat est assuré au second tour.

Nous croyons savoir que de nombreuses plaintes se sont produites au sujet de l'établissement par la Compagnie des mines de Drocourt, de la liste électorale. En effet, 32 ouvriers, tous jouissant de leurs droits politiques, se sont présenté sans pouvoir voter. Leurs noms ne figurant pas sur la liste. Il y a là une malice de la part de la Compagnie, car plusieurs de ces ouvriers comptent deux années de présence dans ce charbonnage.

Savez-vous ce qu'a osé répondre un employé aux ouvriers français qui se plaignaient de ne pas pouvoir voter ; il leur a dit tout simplement : « Tiens, disse-t-i, vous êtes français, j'ai toujours cru, cimbale dé dieu, que t'il était de notré pays ?» et le pays de cet employé c'est... la Belgique.

Voilà une façon commode de se tirer d'embarras, n'est-ce pas, mais espérons que le Préfet ne la trouvera pas aussi commode et qu'il saura rappeler le Belge Helmiche, directeur de Drocourt, au respect des lois françaises.

MINES DE BÉTHUNE. — *Fosse n° 1.* — Bécatoire Jérome, délégué, 204 voix élu ; Dormeaux Louis, suppléant, 204 voix élu ; Dufour, délégué sortant, 167 voix ; Bailleul Edmond, suppléant, 167 voix.

Fosse n° 2. — Fremery, délégué, 219 voix élu ; Tuzart, suppléant, 240 voix élu ; Beugnet Casimir, délégué sortant, 27 voix ; Joyez Louis, suppléant 27 voix.

Fosse n° 6. — Dercourt Florentin, délégué, 220 voix, élu. Brout n Louis, suppléant, 220 voix, élu. Bocquet Arthémy, délégué sortant, 108. Pezin Alexandre, suppléant, 109.

Dépeindre l'ignoble pression faite par les agents de la compagnie des mines de Béthune dans les trois bureaux de vote des fosses 1, 2 et 6 est chose impossible. Que M. le préfet du Pas-de-Calais prenne la peine de se faire renseigner par M. Janson, son commissaire spécial à Béthune, et il verra jusqu'à quel point on a pesé sur la liberté du vote.

Nous disons à M. le Préfet de s'adresser à son commissaire spécial de Béthune qui n'osera pas, malgré tout son dévouement à la Compagnie, et pour cause, ne pas conclure qu'on a exercé une scandaleuse pression sur les ouvriers en les embrigadant. Si M. Janson s'avisait de conclure autrement, dédaignant la vérité, nous pourrions lui mettre sous les yeux certains petits papiers qui seraient bien de lui être agréables. Espérons que nous n'en viendrons pas là et que M. le Préfet sera cette fois exactement renseigné.

MINES DE DIVRY. — *Fosses 4 et 5 sud.* — Henri Cadot, délégué, 306 voix, élu. — Cailleux Antoine, suppléant, 306, élu. — Delepelaque, candidat sortant de la Cie, 212. — Guillemant Maximilien 212.

15 bulletins attribués aux citoyens Cadot et Cailleret n'ont pu entrer en ligne de compte, parce qu'ils ne portaient pas de mention suffisamment désignée.

CARVIN. — Les citoyens Cordier, délégué et Dieudonné Jean Baptiste, suppléant, ont été réélus à l'unanimité des 372 votants sur 473 inscrits.

La compagnie qui n'avait pas opposé de concurrents aux délégués sortants avait néanmoins essayé d'amoindrir le résultat certain des élections en faisant travailler dans les trois fosses.

Mais les ouvriers, malgré le peu de temps mis à leur disposition pour remplir leur devoir d'électeurs, sont venus en masse à la mairie de Carvin, manifester par leur vote, leur sympathie à l'égard de leurs défenseurs.

C'était un spectacle vraiment curieux que de voir ces braves ouvriers en tenue de travail, coloyant les gens endimanchés arrivés par groupes à l'hôtel de ville.

Nous ne pouvons que les féliciter de leur conduite. Lorsqu'on voit de pareilles élections, on peut dire que les ouvriers sont mûrs pour la liberté.

Vive la République sociale ! Vive le Syndicat !

— Nous recevons trop tard pour les publier aujourd'hui, d'autres résultats du scrutin de dimanche. Nous les insérerons dans notre numéro de demain.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Obsèques civiles.* — Rendant compte, dans notre dernier numéro, des splendides funérailles civiles qui ont été faites dimanche à M. Désiré Ballet, ancien conseiller municipal de Lens, nous avons dit que sur la demande de la famille aucun discours n'avait été prononcé au cimetière.

Les fils du défunt nous prient aujourd'hui de déclarer que ceci est inexact, mais que respectant les dernières volontés de leur regretté père, fondateur de la société républicaine et d'enseignement, ils ont simplement fait défense à M. Wagon, président actuel de cette société, de prendre la parole sur sa tombe.

On s'explique donc l'empressement mis par les amis de l'ex-maire à dire que la famille Ballet avait manifesté le désir de n'entendre aucun discours ; ils voulaient, travestissant ainsi la vérité, atténuer l'affront que faisait à M. Wagon la dernière volonté du défunt.

On nous affirme que M. Boileau premier adjoint au maire, devait parler au nom du conseil municipal et que deux autres discours devaient être prononcés : c'est regrettable que le faux bruit dont il s'agit ait été mis en circulation car tous se seraient plu, nous en sommes convaincus, à rendre hommage aux convictions républicaines, à la franchise et à l'honnêteté du regretté Désiré Ballet.

Sa dernière volonté se comprend aisément.

LIÉVIN. — *Les altercations du Panthéon.* — On nous annonce prochainement l'ouverture de la chasse au marais, dans le vaste terrain des mines de Liévin.

A cet effet des huttes d'un genre spécial ayant tout le confortable possible seront installées pour les amateurs. Voici les moyens d'irrigation : La compagnie attendra la prochaine inondation de Liévin ; occasionnée par la Souchez (disséminements) pour transformer le vaste terrain en un vaste réservoir où des canards d'appel feront descendre des nues, des milliers de palmipèdes. C'est de ces huttes principales que les chasseurs, munis de vastes cuirs, lancèrent leurs projectiles meurtriers. Pour adoucir les rigueurs de l'hiver, une distribution de gibier sera faite aux habitants de Liévin les plus nécessiteux.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

SOUCHEZ. — *Jolie veste.* — Quelle belle veste mon empereur, et dire que le très grand Flandrin comptait battre, comme délégué mineur suppléant, notre ami Arthur Lamendin.

Précédemment cet ex caporal rien de commun avec le petit prince, devenu sous-lieutenant des pompiers de Souchez, tient à collectionner des vestes. Déjà, aux élections municipales il s'est vu blackboulé carrément.

Qu'il retourne un peu à l'école pour y apprendre son a, b, c, et à compter jusqu'à 3, nombre de voix qu'il a piteusement obtenues contre 329 accordées à Lamendin, député, le véritable ami des ouvriers.

BÉTHUNE. — *Chambre de commerce.* — Voici le résultat des élections :

Inscrits, 1313 ; votants, 415. — Sont élus pour 6 ans, MM. Leroy, par 401 voix, Nanicotte, par 395, Dupont Dau resse, par 392 et Piteux, par 390. — M. Delelis est élu pour 4 ans, par 396 voix sur 412 votants.

HAM-EN-ARTOIS. — *Vol.* — Une somme de 1,000 fr. en pièces d'or a été volée chez une vieille rentière, Mlle Louise Bernau à Ham-en-Artois. Cette somme était enfermée dans une petite bourse en toile grise qui était cachée dans une chambre du 1er étage.

ISBERGUE. — *Accident.* — Avant hier, vers midi, près de l'usine d'Isbergue, la jeune Adolphe Dumas, 9 ans, jouant avec des camarades, eut la malheureuse idée de se glisser sous une voiture à 2 roues et d'enlever la servante qui la tenait en équilibre. La voiture bascula et écrasa le petit imprudent qui est mort dans la soirée. La voiture appartenait à M. Lahaine, épicier à Hazebrouck.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Aux ouvriers en confections

La chambre syndicale, fondée il y a quelque temps, sous l'inspiration de camarades sérieux et dévoués est à présent en pleine voie de prospérité. Les fondateurs, comprenant que les syndicats purement professionnels, c'est-à-dire syndicats de tailleurs, coupeurs, presseurs, etc, ne pouvaient aboutir dans l'action syndicale, à aucun résultat appréciable, se sont résolus à imiter les associations, telles que l'industrie textile et la métallurgie, et c'est alors qu'ils déployèrent hautement l'étendard du grand syndicat. Aujourd'hui, tous, tailleurs, coupeurs, presseurs, etc., s'unissent et se groupent sans distinction en une seule et même association.

Les ouvriers, aujourd'hui, n'ont plus à discuter que des questions de travail. Ce qui tient la corde dans la discussion des syndicats et qui préoccupe surtout et à juste titre le monde du travail, ce sont les questions de salaires, la limitation des heures de travail, la question du travail aux pièces et pour nous particulièrement, ouvriers en confections, ce qui doit faire l'objet principal de nos discussions c'est la question de l'atténuation, si ce n'est la suppression de la morte saison.

Cette morte saison qui jette sur le pavé pendant quatre et cinq mois de l'année un nombre considérable des nôtres, ne doit-elle pas faire l'objet de nos constantes préoccupations.

Pour ces différentes questions qui, dans leur ensemble, forment un programme de revendications, les efforts combinés de tous sont plus qu'utiles, nécessaires. Dans notre vaste association, nous pourrons aborder ce programme et l'étudier point par point, afin d'apporter ensuite le remède au mal. Car il ne suffit pas de connaître le mal, il faut aussi connaître le remède. C'est là que l'action syndicale deviendra effective. Il appartient aux syndicats d'étudier les grands problèmes économiques, de montrer aux travailleurs où le bât les blesse et surtout, dans l'action effective, de réagir contre la baisse des salaires qui va s'accentuant d'année en année.

Avec le syndicat, on peut essayer d'une entente avec les patrons pour les modifications à apporter dans le travail. Actuellement cette entente n'est pas possible, mais elle le deviendra quand tous les travailleurs de la confection seront syndiqués. Désunis, isolés, nous n'avons rien à attendre. Il faut laisser faire, laisser passer. Laisser diminuer les salaires. Laisser la femme et les enfants prendre nos places à l'atelier. Il faut être bien peu soucieux de l'avenir, bien peu aimer sa famille, bien peu se préoccuper de sa propre vieillesse pour admettre cet théorie-là.

L'homme qui ne comprend point l'intérêt qu'il a à s'unir est bien peu intelligent, et celui qui, le comprenant, n'ose pas se syndiquer pour des causes qu'il ne m'appartient pas de rechercher, ne montre guère un bien grand courage.

Tous unis, nous n'avons absolument rien à craindre du patronat. Désunis, nous sommes désarmés vis à vis de lui ; nous sommes sans forces, soumis à son bon plaisir. Enfin, rappelons-nous que nous sommes des hommes et syndiquons-nous !

Aug. GHESQUIÈRE.

Nous rappelons aux membres du syndicat que le dimanche 27 décembre de 4 heures à 5 heures, aura lieu à la « Maison du Peuple », l'élection d'un membre au comité général de la Bourse du travail.

On est prié de se munir de son livret. Ceux qui n'en sont pas encore possesseurs n'auront qu'à donner leurs noms et adresses. — A. G.

CALAIS

Un suicide. — Avant-hier, vers 3/4 de 3/4 du soir, le nommé Parent Honoré, âgé de 74 ans, ancien forgeron, demeurant rue des Fleurs, qui était atteint depuis cinq ans, d'une rétention d'urine, a mis fin à ses jours, en se suicidant, à l'aide d'un tube, qu'il avait au préalable, chargé de poudre. Cet homme, qui couchait depuis 4 ans, sur un fauteuil, dans sa cuisine, a profité de ce que sa femme était au lit pour se donner la mort. Le coup avait été si violent que la tête du suicidé était entièrement fracassée, et la cervelle gisait sur le plancher à 2 mètres environ du cadavre.

M. Vinteradorff, commissaire de police, informé, s'est rendu sur les lieux, et a fait les constatations d'usage.

M. le docteur Hue, mandé par la famille, a constaté le décès. Une enquête est ouverte.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille
(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0.

Mardi 15. — MANON, opéra-comique

Jeudi 17. — 1re Représentation de CHARLES VI avec le concours de Mlle Martinon Forti, chanteuse des Théâtres de Bordeaux, Marseille, et de M. Monfort, baryton.

CONGOLINE VAISSIER { GUÉRISON INSTANTANÉE des Crevasses et Gerçures
LA DEMANDER PARTOUT

PILULES STANDAERT
le meilleur
DÉPURATIF du SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)
Les PILULES STANDAERT sont disparues à jamais les IMPURETÉS DU SANG.
Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MIGRAINE, le MANQUE D'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS DE TÊTE, etc.
Phie A. ROUSSEAU, 54, Rue de Rome, Paris
DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LE NORD
Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 13 décembre. Marcel Delforge, impasse Nabuchodonosor, cour Preys, 2. — Edmond Vierlinck, rue Lacroix, cour Bayart, 3. — Georges Delreux, rue du Tilleul, 386. — Lucienne Swyngedauw, rue de Lille, 190. — Noémie Depraetere, rue du Tilleul, 306. — Joséphine Wykmans, rue de Wasquehal, cour du Brandeloir, 1. — Joseph Vanden Daele, rue Philippe le Bon, 13. — Albert Bulteau, rue Bernard, 106. — Adolphine Dekaesmucker, rue Philippe le Bon, 23. — Blanche Lemarre, rue des Charpentiers, cour Pauthier, 6. — Charles Neetens, rue de la Limite, cour Ladsous, 1. — Eugénie Bus, rue des Filatures, 11.

Décès. — Charles Parot, 41 ans, cabaretier, rue de l'Ermitage, 11. — Marie Fissar, 85 ans, sans profession, rue de Mouveaux, 18. — Julien Villette, 68 ans, sans profession, route de Lorcq. — Zulma Debock, 40 ans, ménagère, rue Colbert, 9. — Alice Noé, 3 mois, Hôtel-Dieu.

Marchés de Lille du 14 décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote